



Convention sur la
diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011



Réf.: SCBD/ BS/WDY/jh/76139

13 mai 2011

NOTIFICATION¹

Nominations pour l'Atelier régional africain sur le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques, Addis-Abeba, Éthiopie, 21-22 juillet 2011

Madame/Monsieur,

Je suis heureux de vous informer que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine organise un atelier régional sur le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation pour l'Afrique. L'atelier aura lieu à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 21 et 22 juillet 2011, conjointement avec le lancement régional de la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité et la célébration de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

Le but principal de l'atelier est de sensibiliser et de favoriser une meilleure compréhension au sujet du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur et d'identifier les besoins et les exigences des Parties au Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques en vue d'accélérer l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre du Protocole additionnel. L'atelier est vise également à fournir l'occasion aux participants d'examiner les questions relatives à la mise en œuvre d'autres décisions issues de la cinquième réunion de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur les risques biotechnologiques (COP-MOP 5) en particulier, les décisions sur les deuxièmes rapports nationaux, et le Plan stratégique - décisions BS-V/14 et BS-V/16 de la COP-MOP 5, respectivement.

Par conséquent, nous invitons les Parties de la région africaine, à nommer un représentant pour participer à l'atelier. Afin de permettre au Secrétariat de finaliser les modalités de l'atelier en temps opportun, nous vous demandons de nous envoyer **votre nomination dès que possible, mais plus tard le 17 juin 2011.**

Le Secrétariat couvrira les coûts de participation à l'atelier d'un seul candidat officiel de chaque Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Cela

Aux: Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena pour les pays africains



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

inclut un billet en classe économique pour voyager vers et à partir d'Addis-Abeba et une indemnité journalière de subsistance (per diem) pour la durée de l'atelier.

Les nominations doivent être soumises par le biais d'une lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif du Secrétariat. La lettre peut être envoyée par télécopieur au **+1 514 288 6588**, ou encore, par courriel en tant que pièce jointe numérisée au : secretariat@cbd.int.

La langue de travail de l'atelier sera l'anglais, sauf décision contraire à un stade ultérieur en fonction de la disponibilité des ressources financières nécessaires pour couvrir les frais d'interprétation (anglais-français) par nos partenaires. De plus amples détails sur l'atelier seront mis à votre disposition sur le site Web du Secrétariat (www.cbd.int) en temps opportun.

Je tiens à vous remercier pour votre aimable coopération et le soutien continu apporté aux travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghla
Secrétaire exécutif